Les Bases Nautiques de Cannes jeunesse

FFVoile

AVIS DE COURSE

TYPE 2025-2028

Version mise à jour en mars 2025

CHAMPIONNAT DE LIGUE SUD Wingfoil Grade 5A
5 et 6 DECEMBRE 2026
Base Nautique du Mourre Rouge CANNES JEUNESSE
Avec Avenant n°1

Préambule
La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités
La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.
A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

1 REGLES

La compétition est régie par
1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile.*
1.2 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile
1.3 - l'annexe WF s'applique

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : Tableau d'affichage
2.2 Les IC seront disponibles à partir du samedi 5 Décembre à 9h00
2.3 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse Tableau d'affichage
3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.
4.1 La compétition est ouverte à tous les Wingfoils
4.2 Documents exigibles à l'inscription : Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

BANQUE POPULAIRE
PARTENAIRE MAJEUR

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE
17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris
Tél : 01 40 60 37 00 - www.ffvoile.fr

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur. (lien vers celle-ci)

4.3 Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur https://www.helloasso.com/associations/cannes-jeunesse/evenements/championnat-de-ligue-wingfoil-2026

4.4 Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : voir paragraphe 5.1

5 DROITS À PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 2 Décembre 2026 à 20h59	Droits après le 2 Décembre 2026 à 21h00
Wing	*30€*	*40€*

5.2 Autres frais (non obligatoire) :
- Panier repas 6€ / jour / personne à réserver avant le 2 Décembre 2026 à 20h59

6 PUBLICITE

NON APPLICABLE

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

NON APPLICABLE

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	**De**	**À**
5/12/2026	*9h00*	*11h30*

Remise des dossards à la confirmation d'inscription

8.3 Jours de course :

Date	***Wing***
5/12/2026	Course
6/12/2026	Course

8.4 Nombre de courses :

Classe	**Nombre de course prévu**	**Courses par jour prévu**
Wing	*12*	*6*

8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à 13h00 le samedi 5

décembre 2026 et 10h30 le dimanche 6 décembre 2026

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

8.7 Un briefing aura lieu le samedi 5 décembre à 11h30 et le dimanche 6 décembre à 9h00.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

NON APPLICABLE

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

A partir du départ sur l'eau, jusqu'à son retour à terre un concurrent devra porter :

- Un leach reliant l'aile au pratiquant
- Le port d'une combinaison isothermique (à minima type « long john » protégeant torse, abdomen et jambes)
- Le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) à minima de performance 50 de la catégorie de poids adaptée au coureur et de performance 100 pour les enfants de 30 kg au maximum (série de norme ISO-EN 12402)
- Le port d'un casque

11 LIEU

11.1 L'Annexe 2 fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2 L'Annexe 3 indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera de type slalom ou Up wind down wind ou défini pendant le briefing

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Voir Annexe WF

14 CLASSEMENT

18.1 1 course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

(a) Quand moins de trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.

(b) Quand 4 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

(c) Quand 7 à 10 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.

(d) Quand 11 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses trois plus mauvais scores.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.1 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

NON APPLICABLE

17 EMPLACEMENT

NON APPLICABLE

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 **Utilisation des données personnelles des participants :** En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

- **U15 Open : les 3 premiers**
- **U19 Garçon : les 3 premiers**
- **U19 Fille : les 3 premières**
- **Open : les 3 premiers**

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter Gaby PENN 06.23.83.06.90 gaby.penn@cannes-jeunesse.fr

ANNEXE WF

RÈGLES DE COURSE WINGFOIL

Lorsque mentionné dans l'avis de course, les courses de parcours Wingfoil doivent être courues selon Les Règles de Course à la Voile*, telles que modifiées par cette annexe. Le terme « bateau » utilisé partout ailleurs dans les* ***règles*** *signifie « wingfoil » ou « bateau » selon les besoins.*
Le terme « flotteur » utilisé dans cette annexe signifie « coque » dans les ***règles****.*
Note : les règles des autres compétitions de wingfoil (comme Freestyle, Vagues, Big Air, Vitesse) ne sont pas inclues dans cette annexe.
Version 3.0, janvier 2025

MODIFICATIONS AUX DÉFINITIONS
Les définitions *Route libre derrière* et *route libre devant, Engagement, Obstacle continu, Finir, Place à la marque, Obstacle, Prendre le départ, Bord, tribord* ou *bâbord* et *Zone* sont modifiées comme suit :

Route libre derrière* et *route libre devant, engagement Un wingfoil est en *route libre derrière* un autre quand son flotteur est derrière une ligne perpendiculaire passant par le point le plus arrière du flotteur de l'autre wingfoil. L'autre wingfoil est en *route libre devant*. Ils sont *engagés* quand aucun des deux n'est en *route libre derrière*. Cependant, ils sont aussi *engagés* quand un wingfoil entre eux établit un *engagement* sur les deux. S'il existe un doute raisonnable sur le fait que deux wingfoils soient *engagés,* on doit considérer qu'ils ne le sont pas. Ces termes s'appliquent toujours à des wingfoils sur le même *bord.* Ils s'appliquent à des wingfoils sur des *bords* opposés quand les deux wingfoils naviguent à plus de 90 degrés du vent réel.

Obstacle continu Un *obstacle* est un moins 20 mètres. Cependant, ne sont pas *course* ou un bateau du comité de course un qui *continu* lorsqu'un *obstacle continu* : un navire en également une *marque*.
Finir Un wingfoil finit quand, après son signal de départ, alors que le concurrent est en contact avec le flotteur, une partie quelconque de son flotteur, ou le concurrent, ou l'équipement franchit la ligne d'arrivée depuis le côté parcours. Cependant, il n'a pas fini si, après avoir franchi la ligne d'arrivée, il

(a) effectue une pénalité selon la règle 44.2,
(b) corrige une erreur commise sur la ligne d'arrivée en *effectuant le parcours*, ou
(c) continue d'*effectuer le parcours*.

Après *avoir fini* il n'a pas besoin de franchir complètement la ligne d'arrivée. Les instructions de course peuvent modifier la direction dans laquelle les wingfoils doivent franchir la ligne d'arrivée.

Se maintenir à l'écart Un wingfoil *se maintient à l'écart* d'un wingfoil prioritaire *obstacle* wingfoil doit le longer sur au route, un wingfoil *en* est *Traduction Groupe Traduction FFVoile*(a) si le wingfoil prioritaire peut naviguer sur sa route sans avoir à agir pour l'éviter et,
(b) si le wingfoil prioritaire peut également modifier sa route dans les deux directions sans immédiatement entrer en contact.
Place à la marque *Place* pour un wingfoil pour ne pas naviguer plus loin de la *marque* que nécessaire pour suivre sa *route normale* pour contourner ou passer une *marque* du côté requis, et la *place* pour passer une *marque* d'arrivée après avoir fini.
Obstacle Un *obstacle* est

(a) un objet qu'un wingfoil ne pourrait pas passer sans modifier sensiblement sa route s'il naviguait directement vers lui et qu'il en était distant de 10 mètres ;
(b) un objet qui ne peut être passé en sécurité que d'un côté ; ou
(c) un objet, une zone ou une ligne ainsi désignée dans une *règle*.

Cependant, un wingfoil *en course* n'est pas un *obstacle* pour les autres wingfoils sauf s'ils sont tenus de s'en *maintenir à l'écart* ou, si la règle 22 s'applique, de l'éviter.

Prendre le départ Un wingfoil *prend le départ* quand, ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ au moment de son signal de départ ou après, une partie quelconque du flotteur, du concurrent ou de l'équipement franchit la ligne de départ depuis le côté pré-départ de la ligne vers le côté parcours.

Bord, tribord* ou *bâbord Un wingfoil est sur le *bord, tribord* ou *bâbord*, correspondant à la main du concurrent qui serait en avant si le concurrent était en position normale de navigation (naviguant en appui talon avec les deux mains sur le wing et les bras non croisés. Un wingfoil est sur le *bord tribord* quand la main droite du concurrent serait en avant et il est sur le *bord bâbord* quand la main gauche du concurrent serait en avant.
Zone La *zone* autour d'une *marque* sur une distance de 20 mètres. Un wingfoil est dans la *zone* quand une partie quelconque de son flotteur est dans la *zone.*
Ajouter les définitions suivantes :

Chaviré Un wingfoil est *chaviré* quand son aile est dans l'eau.

Sauter l'eau.
Un wingfoil *saute* quand son flotteur, ses appendices et le concurrent sont hors de l'eau

WF1 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 1
[Pas de modifications]

WF2 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 2

13 PENDANT LE VIREMENT DE BORD
La règle 13 est supprimée.

16 MODIFIER SA ROUTE
La règle 16 est modifiée comme suit : Quand un wingfoil prioritaire modifie sa route, il doit donner à l'autre wingfoil la *place* de continuer à *se maintenir à l'écart.*

17 SUR LE MÊME BORD AVANT UN DÉPART

TRAVERS
La règle 17 est modifiée comme suit :
Quand, au signal d'avertissement, la route vers la première *marque* est à environ à 90 degrés du vent réel, pendant les 30 secondes avant son signal de départ, un wingfoil *engagé sous le vent* d'un autre wingfoil sur le même *bord* ne doit pas naviguer au-dessus de la route la plus courte vers la ligne de départ et la première *marque* tant qu'ils restent *engagés* s'il en résulte que l'autre wingfoil n'a pas besoin d'agir pour éviter le contact, sauf si, ce faisant, il passe rapidement derrière l'autre wingfoil

18 PLACE À LA MARQUE
La règle 18 est modifiée comme suit :

18.1 (a) **Quand la règle 18 s'applique**
La règle 18 s'applique entre des wingfoils quand ils sont tenus de laisser une *marque* du même côté et qu'au moins l'un d'eux est dans la *zone.* Cependant, elle ne s'applique pas
(1) entre des wingfoils sur des *bords* opposés quand le premier wingfoil a atteint la zone, ou (2) (3) entre un wingfoil s'approchant d'une *marque* et un autre la quittant, ou si la *marque* est un *obstacle continu*, auquel cas la règle 19 s'applique.
La règle 18 ne s'applique plus entre des wingfoils quand la *place à la marque* a été donnée entre des wingfoils sur des *bords* opposés.

Donner la place à la marque
Quand le premier wingfoil atteint la *zone,*
(1) si les wingfoils sont *engagés,* le wingfoil à l'extérieur à ce moment-là doit par la suite donner au wingfoil à l'intérieur la *place à la marque.*
(2) si les wingfoils ne sont pas *engagés*, le wingfoil qui n'a pas atteint la *zone* doit par la suite donner la *place à la marque*.
Lorsqu'un wingfoil est tenu par cette règle de laisser de la *place à* faire aussi longtemps que cette même si plus tard un *engagement* est rompu ou *engagement* (b) (c) **18.2** (a) *la marque*, il doit continuer à le règle s'applique, un commence. de la relation des au moment où la règle 18.2(a) est (b)
La règle 18.2(a) ne s'applique plus si l'un des deux wingfoils auxquels cette règle s'applique
(c) **18.3** change de bord.

Si un wingfoil ayant droit à la *place à la marque* quitte la zone, le droit à la *place à la marque* cesse et la règle 18.2(a) s'applique de nouveau si nécessaire sur la base wingfoils appliquée de nouveau.

Virer de bord dans la zone
Quand un wingfoil prioritaire *engagé* à l'intérieur doit virer de *bord* à une *marque* pour suivre sa *route normale,* il ne doit pas, jusqu'à ce qu'il change de *bord,* passer plus loin de la *marque* que nécessaire pour suivre cette route si, ce faisant, il affecte la route d'un autre wingfoil. La règle 18.3 ne s'applique pas à une *marque* d'une porte ou à une *marque* d'arrivée.

19 Place pour passer un obstacle
La règle 19.2(a) est modifiée comme suit :
(a) Un wingfoil prioritaire peut choisir de passer un *obstacle* par son côté bâbord ou tribord. Si un wingfoil prioritaire modifie sa route en choisissant de quel côté passer l'*obstacle*, il doit laisser à l'autre wingfoil la *place* pour continuer à se *maintenir à l'écart*.

SECTION D – PRÉAMBULE
Le préambule de la section D est modifié comme suit :
Quand la règle 21 ou 22 s'applique entre deux wingfoils, les règles de la section A et de la section C ne s'appliquent pas.

21 ERREURS DE DÉPART ; EFFECTUER DES PÉNALITÉS
La règle 21.3 est modifiée et une nouvelle règle 21.4 est ajoutée :
21.3 Pendant la dernière minute avant son signal de départ, un wingfoil qui s'arrête, qui ralentit de façon significative, ou qui ne progresse pas vers l'avant de façon significative, doit *se maintenir à l'écart* de tous les autres sauf s'il est accidentellement *chaviré.*
21.4 Un wingfoil qui *saute* doit se *maintenir à l'écart* d'un wingfoil qui ne le fait pas.

22 CHAVIRÉ ; ÉCHOUÉ ; PORTANT ASSISTANCE
La règle 22 est modifiée comme suit :
Si possible, un wingfoil doit éviter un wingfoil qui est *chaviré,* qui est échoué, ou qui essaie d'aider une personne ou un navire en danger.

WF3 26 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 3
DONNER LE DÉPART DES COURSES
La règle 26 est modifiée comme suit :
Le départ des courses doit être donné en utilisant les signaux suivants. Les temps doivent être comptés à partir des signaux visuels ; l'absence d'un signal sonore ne doit pas être prise en considération.
Minutes avant le signal de départ Signal visuel Signal sonore Signification

Minutes avant le signal de départ	Signal visuel	Signal sonore	Signification
3	Pavillon de classe	Un	Signal d'avertissement
2	Pavillon U ou Noir	Un	Signal préparatoire
1	Pavillon U ou Noir affalé	Un long	Une minute
0	Pavillon de classe affalé	Un	Signal de départ

29 RAPPELS
La règle 29.1 est supprimée.

30 PÉNALITÉS DE DÉPART
Les règles 30.1 et 30.2 sont supprimées.
Dans les règles 30.3 et 30.4, le mot « coque » est remplacé par « coque, concurrent ou équipement ».
Dans la règle 30.4, « numéro de voile » est remplacé par « numéro de concurrent ».

WF4 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 4

42 PROPULSION
La règle 42 est modifiée comme suit :
42.1 Règle de base
Sauf quand cela est permis dans la règle 42.2, un wingfoil doit concourir en utilisant seulement le vent et l'eau pour augmenter, maintenir ou diminuer sa vitesse.
42.2 Exceptions
(a) (b) Un wingfoil peut être propulsé par les actions sans assistance du concurrent sur le flotteur. Un concurrent peut nager, marcher ou pagayer pendant qu'il est *chaviré,* à condition que le wingfoil n'obtienne pas un avantage significatif dans la course.
(c) Tout moyen de propulsion peut être utilisé pour aider une personne ou un autre navire en danger.

44 PÉNALITÉS AU MOMENT D'UN INCIDENT
La règle 44.1 est modifiée comme suit :

44.1 Effectuer une pénalité
Un wingfoil peut effectuer une pénalité d'un tour quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 ou la règle 31 dans un incident pendant qu'il est *en course*. Cependant,
(a) quand un wingfoil est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31 ; et si le wingfoil a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif ou a causé un désavantage significatif à l'autre wingfoil dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.
44.2 Pénalité
Après effectue une pénalité Sauf sur un bord en : de près, degrés bord (b) Lorsqu'il au plus près. Lorsqu'un wingfoil complètement du effectue côté parcours une pénalité de la ligne avant sur la ligne d'arrivée de *finir*.

50 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DU CONCURRENT
La règle 50.1(a) est modifiée comme suit :
(a) Les concurrents ne doivent pas porter ou transporter de vêtements ou d'équipement dans le but d'augmenter leur poids. Cependant, un concurrent peut porter un récipient à boisson qui doit avoir une capacité minimale d'un litre et ne pas peser plus d'un kilogramme et demi quand il est plein.
(b) s'être largement écarté des autres wingfoils aussitôt que possible après l'incident, un wingfoil
(a) en virant plus de quatre-vingt-dix du de bord et vent en abattant rapidement sur une route qui soit à réel est sur un de près, en empannant rapidement puis en lofant jusqu'à une route ou à proximité, il doit naviguer

RÈGLES DU CHAPITRE 4 SUPPRIMÉES
Les règles 45, 48.2, 49, 50.2, 51, 52, 54, 55 et 56.1 sont supprimées.

WF5 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 5
60.5 Décisions de réclamation
La règle 60.5(d)(1) est modifiée comme suit :
(d) Si le jury décide qu'un wingfoil a enfreint une règle de classe :
(1) le wingfoil ne doit pas être pénalisé si des écarts au-delà des tolérances de construction ont été causés par un dommage ou une usure normale et qu'ils n'améliorent pas les performances du wingfoil.

63 CONDUITE DES INSTRUCTIONS
La règle 63.5(d) est modifiée comme suit :
(d) Lorsque le jury a un doute sur une question concernant la mesure d'un wingfoil, l'interprétation d'une règle de classe ou une question impliquant des dommages à un wingfoil, il doit soumettre ses questions, avec les faits pertinents, à une autorité responsable de l'interprétation de la règle. Pour prendre sa décision, le jury doit se soumettre à la réponse de l'autorité.
Ajouter une nouvelle règle 63.8 :
63.8 Procédure d'instruction dans le cas d'une série éliminatoire

Pour une course d'une série éliminatoire qui qualifiera un wingfoil pour courir dans une étape ultérieure d'une compétition :

(a) La règle 61.4.b) (1) est remplacée par : une action incorrecte ou une omission incorrecte d'un *comité* ou de l'autorité organisatrice, mais non par une décision d'un jury ou ses procédures,

(b) Un wingfoil ayant l'intention de réclamer ou de demander réparation sur la base d'un incident survenu pendant la *course*, doit également informer le comité de course de son intention de réclamer ou de demander réparation dès que possible après avoir fini. Toutefois, si le wingfoil abandonne la course ou si le comité de course signale un *retard*, un rappel général ou une *annulation*, il doit en informer le comité de course à la première occasion raisonnable.

Pour toutes les autres réclamations et demandes de réparation, le wingfoil doit en informer soit le comité de course, soit le jury à la première occasion raisonnable.

(c) Procédures d'instruction (sauf pour les instructions selon la règle 69.2) :

1. Il n'est pas nécessaire que les *réclamations* et les demandes de réparation soient faites par écrit. Elles doivent être faites oralement auprès d'un membre du jury dès que raisonnablement possible, ce qui peut être après la course. Ceci modifie les règles 60.3 et 61.2.
2. Le jury peut programmer l'instruction et informer les *parties* de la manière qu'il juge appropriée et peut le communiquer oralement. Ceci modifie la règle 63.1.
3. Le jury peut recueillir des témoignages et mener l'instruction de la manière qu'il juge appropriée et peut communiquer sa décision oralement. Ceci modifie les règles 63.1, 63.2, 63.4 et 63.6.
4. 5. Si le jury décide que le résultat d'une instruction n'affecterait pas la suite de la qualification, il peut reporter l'instruction ou prendre toute disposition qu'il juge équitable. Ceci modifie les règles 60.5, 61.4.(a) et(c), 63.1 et 63.2.(a).

La règle 63.7 est supprimée.

70 APPELS ET DEMANDES AUPRÈS D'UNE AUTORITÉ NATIONALE

Ajouter une nouvelle règle 70.6 :

70.7 Les appels ne sont pas autorisés dans les disciplines et formats avec des séries éliminatoires.

WF6 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 6

[Pas de modifications]

WF7 MODIFICATIONS AUX RÈGLES DU CHAPITRE 7

90 COMITÉ DE COURSE ; INSTRUCTIONS DE COURSE ; CLASSEMENT

La dernière phrase de la règle 90.2(c) est modifiée comme suit : « Des instructions orales peuvent être données seulement si la procédure est décrite dans les instructions de course ».

WF8 MODIFICATIONS À L'ANNEXE A

A1 NOMBRE DE COURSES ; CLASSEMENTS GÉNÉRAUX

La règle A1 est modifiée comme suit :

Le nombre de courses programmées et le nombre requis de courses à valider pour constituer une série doivent être précisés dans l'avis de course ou les instructions de course. Si une compétition comporte plus d'une discipline ou format, l'avis de course ou les instructions de course doivent préciser la façon dont les classements généraux seront calculés.

A5 SCORES DÉTERMINÉS PAR LE COMITÉ DE COURSE

La règle A5.2 est modifiée comme suit :

A5.2 Un wingfoil qui n'a pas *pris pas le départ,* qui n'a pas *effectué le parcours,* qui n'a pas *fini,* qui a abandonné ou qui a été disqualifié doit recevoir les points de la place d'arrivée correspondant au nombre de wingfoils inscrits dans la série plus un ou, dans une course d'une série d'élimination, au nombre de wingfoils dans cette poule.

WF9 MODIFICATIONS À L'ANNEXE G

L'annexe G est modifiée comme suit :

ANNEXE G – IDENTIFICATION

Chaque wingfoil doit être identifié comme suit :

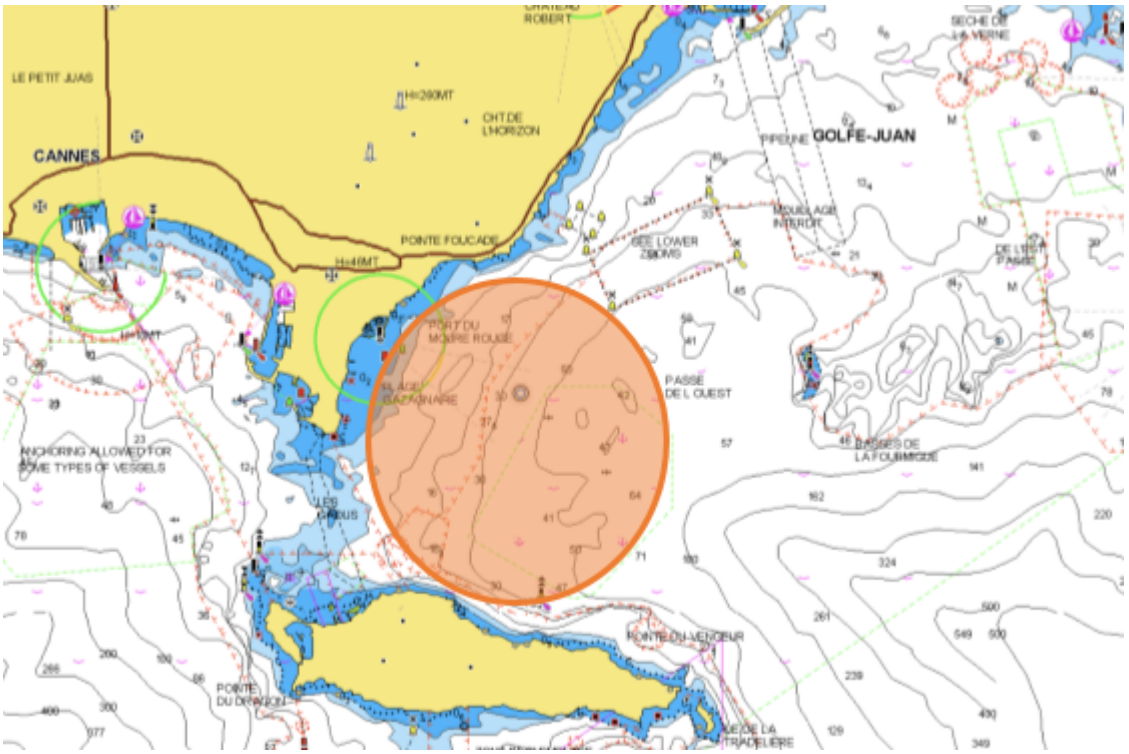
(a) Chaque concurrent doit recevoir et porter un dossard avec un numéro personnel de compétition de trois chiffres maximums. Le dossard doit être porté de façon à avoir le numéro de compétition clairement visible.

(b) Les numéros doivent être inscrits aussi haut que possible sur le devant, le dos et les manches du dossard. Ils doivent mesurer au moins 20 cm de hauteur dans le dos et au moins 6 cm de (c) hauteur sur le devant et sur les manches.
Les numéros doivent être des chiffres arabes, d'une même couleur unie, clairement lisibles et d'une police disponible dans le commerce offrant une lisibilité égale ou supérieure à Helvetica. La couleur des numéros doit contraster avec la couleur du dossard.

ANNEXE 2


Marmayou Philippe
Docteur Catherine LE SANT
La Poste
Rue Ricord Lan
Imp. Jordan
Rue du Cros Vieil
Rue James Grant-Milne
L'Hespéride
Tommy Carrossier
Pizza Jean Jean
Base Nautique du Mouré Rouge
EASY DIVE
Rue Esprit Violet
Rue Le Mouré Rouge
Rue Saint-Jin Jin
Stockage Remorque
Confirmation d'Inscription PC Course
Mise à l'eau

ANNEXE 3



Zone dans laquelle le parcours construit pourra être disposé
Centre du cercle 43°32.068'N 7°3.254'E
Diam 1,4NM